

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

20 H 30.

Présents : Mesdames THOMAS VERCRUYSSSE Messieurs COLLETTE BARRUET
POULAIN MESSIO TOFFIN LEHMANN PARROT WRZUCHOL.

Absents excusés :

- Madame CORDIER ayant donné procuration à Madame VERCRUYSSSE
- Monsieur TOFFIN ayant donné procuration à Monsieur COLLETTE.

Secrétaire de séance : .Monsieur Pascal LEHMANN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 21 octobre 2013.
- Prix des concessions des columbariums et règlement intérieur.
- Choix des travaux 2014.
- Arrêté de rémunération des agents recenseurs.
- Pass-loisirs.
- CDI adjoint technique.
- Signature de la convention avec le SEZEO.
- Informations diverses :
- Travaux en cours.
- Rapport géotechnique mairie-médiathèque.
- Course cycliste de juin 2014.
- Modification des statuts du Syndicat Mixte des Marais de Sacy-le-Grand.

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 16 décembre 2013, celui-ci est adopté

8 voix pour

2 abstentions.

1 voix contre (Monsieur PARROT).

avec les remarques suivantes :

Monsieur PARROT demande à Monsieur le Maire de supprimer la phrase « Monsieur PARROT a eu un comportement inadmissible pendant l'accueil des convives lors du repas des anciens ».

PRIX DES CONCESSIONS DES COLUMBARIUMS ET REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur le Maire donne lecture des corrections, Monsieur POULAIN et Me THOMAS complètent les propositions apportées au règlement.

Modification des articles comme suit :

Article 18 du règlement de l'espace cinéraire :

« la dispersion des cendres sera effectuée à titre gracieux »

Articles 8 et 19 « la durée passe à 14 jours pour l'enlèvement des plaques, gerbes et couronnes après la cérémonie ».

Vote pour le règlement intérieur de l'espace cinéraire du cimetière de Saint-Martin-Longueau à l'unanimité.

Le tarif proposé pour le nouveau columbarium (n°1) est de 500 €/case de 2 urnes pour 30 ans. Le changement de tarif proposé pour l'ancien columbarium (n°2) est de 1 000 €/case de 4 places pour 30 ans.

Prolongement d'une durée de 30 années pour les personnes qui ont une place à l'ancien columbarium et qui ont réglé 2 286,73 €.

Vote pour à l'unanimité hormis Madame THOMAS qui ne participe pas au vote parce qu'elle est concernée pour une concession.

CHOIX DES TRAVAUX 2014 :

Monsieur MESSIO fait état des différents travaux proposés par la commission ainsi que des chiffrages des différents travaux proposés pour l'année à venir dans l'esprit de pouvoir poursuivre ce qui a été entrepris en effort de rénovation et d'amélioration de la voirie et des bâtiments communaux.

- Etanchéité du toit plat autour du dôme de la salle d'évolution de l'école par l'entreprise STAP pour un montant de 33 196,18 € T.T.C.

Dossier à présenter au titre de la **D.E.T.R** (attendu 45%).

Vote pour à l'unanimité.

- R.D 1017 (au niveau du n°27) réfection du dernier tronçon (parking, trottoirs, entrées charretières)
- impasse des Peupliers et fourniture et pose de canalisation (écoulement d'eau) au niveau du 2^{ème} ralentisseur rue de l'Avenir

pour un montant total d'environ 75 000 € T.T.C à présenter au **Conseil Général**.

Vote pour à l'unanimité.

D'autres travaux sont à prévoir notamment :

- Réfection du mur de l'église 2^{ème} tranche 23 528,39 €+ réparation d'une gouttière pour 580,27 € T.T.C.
- Divers travaux de voirie comme les trottoirs dans l'impasse des Peupliers, et rue de l'Avenir (le long des jardins), voirie et enfouissement des réseaux rue Hyacinthe Clozier, étanchéité du toit de la salle d'évolution de l'école.

Monsieur MESSIO propose d'attendre la mise en place du SEZEO qui pourrait permettre de bénéficier du FACE pour ce qui concerne l'enfouissement de réseau

ARRETE DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS :

Le recensement de la population débutera le 16 janvier prochain pour une durée d'un mois. Mesdames Hélène BOURSIER, Pascale ROZEAUX et Monsieur Mikaël DOVERGNE seront les 3 agents recenseurs.

L'INSEE accordera une compensation globale de 3 196 € pour cette campagne.

Monsieur le Maire propose de partager cette somme entre les trois agents.

Vote pour : 11

Abstention : 1 (Monsieur PARROT).

PASS LOISIRS :

Monsieur BARRUET a collecté les documents qui ont été retournés par les différentes associations ou clubs, il dresse le bilan du dispositif (documents ci-joint).

115 jeunes sont concernés et 87 familles sont bénéficiaires.

On remarque une quasi stabilité des bénéficiaires, 81% des jeunes pratiquent une activité sur la commune contre 19% dans des clubs ou associations extérieures.

Vote à l'unanimité pour le versement de 1 758 € (1 395 € pour les associations locales et 330 € pour les associations extérieures).

CDI ADJOINT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle que selon l'application des dernières mesures, les CDD renouvelés pendant 6 ans doivent obligatoirement se transformer en CDI .

Une personne est concernée en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe dont le contrat est de 25h48/semaine (contrat dont le volume horaire est annualisé).

Le changement de contrat sera effectif au 1^{er} janvier 2014 sans changement de statut, il s'agit d'un CDI contractuel.

Pour ce poste, une convention a été signée avec la CCPOH pour la mise à disposition de l'agent concerné au périscolaire et aux mercredis loisirs à hauteur de 576h/an.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SEZEO :

Monsieur le Maire rappelle que la création du SEZEO sera effective au 01/01/2014 et que le Maire doit avoir l'autorisation du conseil municipal de signer la convention de transfert du SEV'OISE.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Travaux en cours :

Monsieur MESSIO fait le point sur les travaux en cours :

- Rue du Bois du Jonc et rue de Villette, les travaux seront terminés début janvier 2014.
- Les entrées charretières seront également terminées début janvier 2014.

Rapport géotechnique mairie-médiathèque :

Suite à l'adhésion à l'ADTO, une étude de sol a été réalisée à côté du monument aux Morts, le rapport géotechnique (4 carottages effectués à 9 mètres de profondeur) démontre qu'il est possible de construire sur cette zone, que le sol est sain et porteur.

Une première approche financière et technique de la construction sera faite courant janvier 2014.

Course cycliste de juin 2014 :

Monsieur BARRUET informe que le CC Nogent a sollicité la commune pour l'organisation des épreuves, celles-ci sont prévues le 1^{er} juin 2014.

Le montant de la subvention sollicitée (qui couvre les frais d'organisation, les engagements fédéraux, les secours etc...) est de 1 100 € sachant que le Conseil Général subventionne ensuite à hauteur de 300 €.

Vote pour : 11

Abstention : 1 (Monsieur PARROT).

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Marais de Sacy-le-Grand :

Madame THOMAS informe que le syndicat mixte du marais a modifié ses statuts comme suit et demande au conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- Intégration de la commune de Labryère dans le syndicat.
- Le syndicat se donne la possibilité d'avoir les moyens concernant l'entretien du marais (gestion des buffles d'eau, des pâturages et des fauchages etc...)

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Madame VERCRUYSSSE signale que les colis des aînés sont prêts.

Le spectacle de Noël se déroulera le lundi 23 décembre prochain, elle sollicite les membres du conseil municipal pour une aide à l'installation à 14h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Le Maire.

Les membres du conseil municipal.